

Procès verbal du Conseil d'École du mardi 20 Octobre 2015

Membres avec voix délibérative :

M. BONNEFOY Patrick	Directeur, Président du Conseil d'École	Présent
M. GUILLEMAIN Maël	Enseignant MS	Présent
M. OBINO Eric	Enseignant PS	Présent
Mme BALEIX Mylène	Enseignants GS	Absente excusée
Mme CAMINADE Cécile	Enseignante GS	Présente
Mme CARRERAS Roser	Enseignante d'espagnol et catalan	Présente
Mme DUCRUET Claire	Enseignante PS	Présente
Mme DUVAL BONNET Hélène	Enseignante MS/GS	Présente
Mme FORNELLS Rose-Marie	Enseignante MS	Présente
Mme GALLARDO Ana	Enseignante GS	Présente
Mme GARCIA Séverine	Enseignante GS	Absente excusée
Mme GONZALEZ Maria	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente excusée
Mme LABEYRIE Carole	Enseignant e GS	Présente
Mme LEFORT Sophie	Enseignante MS	Présente
Mme MARINAS Caroline	Enseignante PS et GS	Présente
Mme MARTINEZ Montse	Enseignante d'espagnol et catalan	Présente
Mme MATHARD Nathalie	Enseignante MS	Absente excusée
Mme MOREL Géraldine	Enseignante PS	Présente
Mme RAPATEL Laurence	Professeur de musique	Présente
Mme RUBIRA Anne-Marie	Enseignante PS	Présente
Mme SAINT- MARTY Sandra	Enseignante MS	Absente excusée
Mme SALMERON Cristina	Enseignante PS/MS	Présente
Mme SOULAT Caroline	Enseignante GS	Absente excusée
Mme ZOELLER Amandine	Enseignante MS	Absente excusée
M PRAT Rafael	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présent
Mme BARATTI Séverine	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme BLANQUEZ Anna	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
Mme BUSQUETS Sylvia	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme CAZALIS Catherine	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme DUJARDIN Chiara	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme FDEZ. NESPRAL Gemma	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme FERNANDEZ Elsa	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme LOZANO Blanca	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme MARTIN Karine	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme RASERO Lucy	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme ROIG SANZ Diana	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme SANCHO SITJA Ana	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme VERDUCI Cristina	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme VIZMANOS Dominique	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente

Membres avec voix consultative :

M DUTHEL Dominique	Proviseur (titulaire)	Présent
M. GUILLEN Marc	Directeur administratif et financier (titulaire)	Présent
M PIETRI Laurent	I.E.N en résidence à Madrid	Absent excusé
Invité(s):		
Mme GUITON Sandrine	ASEM	Présente
Mme VELERT Damaris	ASEM	Présente

Ordre du Jour :

- Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions
- Résultat des élections
- Règles de fonctionnement de l'école maternelle
- Bilan de la rentrée scolaire et des effectifs
- Les projets et temps forts de l'année scolaire
- Présentation d'un projet : les incontournables
- Enseignement des langues : les profils linguistiques
- Dispositifs de sécurité (Bilan alerte incendie,...)
- FSE
- Questions diverses

Secrétaire : Mme Caminade

Secrétaire adjoint : Mme Verduci

Début des travaux : 18h00

Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions

Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

En référence à la circulaire du n°1894 du 6 juillet 2012

1 - Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il adopte son règlement intérieur.

- Vote à main levée ou à bulletin secret lorsque l'avis du conseil est soumis au vote
- Validation du compte-rendu : le président, secrétaire principal, dresse le compte-rendu aidé des notes du secrétaire adjoint.

Le compte-rendu validé conforme par le secrétaire adjoint est diffusé par mail à tous les membres qui confirment par retour leur validation ou les remarques nécessaires avant 8 jours. Passé ce délai, le PV est considéré comme adopté.

2- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- **siégeant avec droit de vote :**

** dans les écoles de 15 classes et plus*

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- **siégeant avec voix consultative :**

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

3- Désignation des représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

4- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (en ligne sur le web du LFB (onglet « procès verbaux »)).

Résultat des élections

Les élections se sont déroulées avec un vote électronique. L'APE (Association des Parents d'Élèves) est la seule liste à s'être présentée aux élections pour les Représentants élus des parents. Depuis la mise en place du vote électronique, le taux de participation a énormément baissé. En effet, avec les bulletins de vote traditionnels, onregistrait environ 25% de participation.

- 728 inscrits sur les listes pour la maternelle.
- 51 votants soit un taux de participation de 7,1 %
- 98 % pour la liste de l'APE

Une réflexion doit être engagée pour inviter plus de parents à voter et augmenter la représentativité des élus.

Règles de fonctionnement de l'école maternelle

Lecture et commentaires sur les règles de fonctionnement de l'Ecole Maternelle. Les documents ont été transmis au préalable aux membres du CE.

Le règlement scolaire actuel est adopté à l'unanimité.

Bilan de la rentrée scolaire et effectifs

Structure et effectifs

Niveau	Nombre de sections	Effectif	Places disponibles	Moyenne par classe
PS	4 ½	124	0	27,5
MS	5	134	0	26,8
GS	5 ½	148	0	26,9
Total	15 (13 + 2)	406 (353+ 53)	0	27,1

Question APE : Comment les élèves sont-ils répartis dans les classes ?

Les constitutions de classes s'élaborent à partir d'un ensemble de critères communs à tous les enseignants afin d'obtenir des classes équilibrées et homogènes. Le Directeur régule les propositions des enseignants afin de s'assurer de l'équilibre des classes.

Les critères considèrent l'âge (mois de naissance), le sexe, la maîtrise des langues, l'apprentissage, le comportement, les cas particuliers (jumeaux), les PAI. Les élèves d'une même classe d'origine sont répartis dans la classe supérieure par groupes de 4 à 8 élèves.

En petite section, les seuls critères retenus sont l'âge, le sexe et le profil linguistique déclaré par la famille.

Pour la PS/MS, l'équipe enseignante a choisi, pour le niveau PS, les enfants nés entre janvier et mars qui sont allés à la garderie. Le directeur attire l'attention des familles sur l'objectif des doubles niveaux : **il n'est pas** de préparer les élèves à sauter une classe.

Travaux

- Réparation de la climatisation de l'Espai
- Climatisation du dortoir
- Révision et remise en état des jeux de cour
- Peinture du cabanon
- Remise en état de 2 portillons (soudures)

Les projets et temps forts de l'année scolaire

Projets collectifs :

- La Castanyada
Toute l'école y participe. Elle est prévue pour jeudi 22 octobre, juste avant les vacances de la Toussaint
- Els castellers
Un groupe de *Castellers* de 2 adultes et 3 enfants est venu à l'école le jeudi 10 septembre. Les enfants de GS ont pu participer à un atelier de *castellers*. Les enfants ont pu voir comment la construction d'un *castell* est un véritable travail d'équipe.
- El Tió
- Le père Noël
- Le Carnaval
- La semaine du livre
- La fête de la musique
- Les incontournables

A partir de l'ENT, les parents peuvent accéder au blog de « Monsieur Journal » où l'on trouve les reportages de la plupart des actions, et les projets de l'école. Les enseignants ne sont pas dans l'obligation de participer à tous ces événements. D'autre part, d'autres activités peuvent se dérouler en même temps et empêcher la participation d'une classe.

Divers projets de différentes classes :

- El meu primer festival
- Les classes poney
- Le projet conte
-

Présentation du projet des incontournables

Dans chaque niveau 4 ou 5 contes ont été sélectionnés et seront étudiés par tous les élèves au cours de l'année. En PS, on étudiera des contes à structure répétitives dits « de randonnée » pour aborder progressivement en MS et GS des contes plus complexes.

PS	MS	GS
Les trois petits cochons	Le gros navet	Rafara
Boucle d'or	le Petit Chaperon Rouge	Hansel et Gretel
Roule Galette	La moufle	Jack et le haricot magique
Le petit bonhomme de pain d'épice	Le machin	Un petit creux
La petite poule rousse		Babayaga

Au terme de sa scolarité à l'école maternelle, les élèves auront acquis un bagage commun pour partir à l'école élémentaire. Ces contes choisis dans le patrimoine aideront les élèves à entrer dans la culture de l'oral et de l'écrit

en assurant des bases qui leur permettront de comprendre plus tard les références liées à ce patrimoine à travers les contes détournés en particulier.

Cette imprégnation va aider les élèves à acquérir des structures syntaxiques et du vocabulaire, apprendre à identifier les personnages, les lieux, les actions, à travailler la chronologie, à réfléchir sur les valeurs de la vie, à s'identifier avec les personnages et les situations pour surmonter leurs peurs.

De nombreuses activités dans tous les domaines seront réalisées à partir de ces contes : réécritures, illustrations, fabrication de marionnettes, valise à conte, tapis de conte...

En parallèle, des versions de ces contes en castillan et catalan à l'usage des professeurs de langue est disponible à la médiathèque.

Projet numérique

Description

Développer les usages numériques à la maternelle par la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants utilisant des tablettes numériques.

Objectifs relatifs à l'introduction des tablettes numériques

Intégrer ces outils nouveaux dans les pratiques pédagogiques.

Identifier des enjeux pédagogiques de ce nouveau support.

Construire des activités d'apprentissage innovantes.

Equipement

Actuellement, un projet prévoit l'introduction de 8 tablettes Samsung Galaxy Tab A avec les protections pour proposer des ateliers aux élèves dans les classes volontaires.

Il s'agit de proposer un outil de travail complémentaire sachant qu'il sera utilisé de manière limitée pour éviter toute surexposition des élèves aux écrans (30 min par semaine)

Le TBI : Il n'est opérationnel que depuis mai 2015. Une formation pour les enseignants est prévue en novembre.

Enseignement des langues

Les accueils et le soutien linguistiques

Espagnol et Catalan

Afin d'aider les élèves non hispanophones et non catalophones des enseignements spécifiques sont proposés par Maria et Roser.

Ces dispositifs proposent 2 niveaux :

- l'accueil pour les grands débutants. Une ou deux séances par semaine en petits groupes pour permettre une prise de parole maximum. Les enfants en bénéficient tant qu'ils en ont besoin.
- le soutien pour les élèves ayant acquis les bases en compréhension

Ces dispositifs d'accueil permettent de travailler avec des petits groupes d'élèves constitués à partir d'évaluations : profils linguistiques.

Français

Les élèves qui en ont besoin bénéficient d'un soutien en français assuré par les enseignants libérés de leur classe pendant les heures de langue. A partir de janvier, les enseignants de PS se consacreront aussi au soutien linguistique sur le temps d'accueil à la cantine.

Il n'y a pas de dispositif en PS. Les élèves terminent de construire leur langue maternelle et s'adaptent à la langue de l'école.

Question APE : Y a-t-il un niveau linguistique requis pour passer en CP ?

Il y a des objectifs d'apprentissage définis par les programmes de l'Education Nationale, mais il n'y a pas de maintien en fin d'école maternelle.

Dispositifs de sécurité (Bilan alerte incendie, surveillance des temps de récréation...)

Bilan alerte incendie

- Exercices d'évacuation : il y en a 5 sur l'année scolaire
- Dernier exercice en date :

LA DATE	L'HEURE	LE TEMPS D'EVACUATION
Vendredi 9 octobre 2015	10h15	3 min 01s

Il s'agit du premier de l'année scolaire. Il s'est déroulé correctement. Le temps d'évacuation est satisfaisant. Avec de l'entraînement, cette évacuation peut se faire en 2 minutes 20 / 2 minutes 30. Les élèves ont évacué les locaux dans le calme et sous le contrôle des enseignants et des ASEM.

Personnes évacuées :

Elèves : 326

Personnels : 36

Prochain exercice d'évacuation : Décembre 2015

Rappel procédure évacuation

Surveillance des temps de récréation

Présentation du schéma de surveillance (voir Annexe)

Sept enseignants surveillent la cour. Chaque enseignant a un poste défini et assure la vigilance de sa zone.

L'ensemble de ces postes ne laisse aucun espace hors de la vue d'un enseignant. Deux ASEM surveillent les toilettes, aident les élèves ou donnent les premiers soins.

En 2015, 8 ASEM ont reçu une formation « premiers secours » pour améliorer les soins donnés aux élèves.

Il y a peu d'accidents pour une école d'une telle taille. Un seul s'est produit pendant une récréation. Il s'est révélé sans gravité. Il y a un suivi sur ces accidents pour améliorer en permanence les dispositifs de sécurité. Il s'agit d'un travail quotidien mené par toute l'équipe de l'école (Enseignants, ASEM, secrétariat, personnel de maintenance, Direction).

En cas d'accident nécessitant l'évacuation d'un élève, l'école a un partenariat avec les hôpitaux qui se trouvent à proximité.

Le Directeur tient à rassurer les parents sur la sécurité des enfants et il les invite à le rencontrer lorsqu'ils le souhaitent.

FSE

Le FSE sert à financer certains projets de l'école. Il peut être utilisé également, pour les classes transplantées en cas de demande de la part de familles en difficultés.

Le FSE se crée sur la base de cotisations non-obligatoires de 30 euros versées en début d'année par les familles. 26 familles n'ont pas cotisé pour cette année scolaire.

La gestion sera assurée par Rose-Marie Fornells avec un appui du secrétariat de l'école et de la direction. Les cotisations des familles, lors de la rentrée, ont permis de récolter 11 430 € pour 15 classes.

SOLDE juin 2015 : 3096,95 €

SOLDE au 13/10/2015 : 11 915,62 €

Questions diverses

Equipe enseignante

1. Serait-il possible d'installer des fontaines d'eau à l'école maternelle de Munner?

Réponse de l'administration : l'eau courante de la maternelle est filtrée et potable.

2. La présence des informaticiens en cette première période à Munner n'a pas permis de couvrir les besoins de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la maintenance du parc informatique.

Des permanences plus nombreuses, plus régulières peuvent-elles être envisagées à l'avenir?

Le Directeur administratif et Financier est conscient du fait que le système informatique de la maternelle n'est pas très performant. Il pense aussi que beaucoup de problèmes surgissent des clés USB qui se branchent sur les ordinateurs de l'école et propagent des virus.

Il conseille l'utilisation de mails pour récupérer les documents ou de mettre en place un système de sauvegarde qui permet de « congeler » les ordinateurs chaque jour pour ne pas les encombrer de documents susceptibles de transporter des virus.

Les professeurs pensent que les informaticiens ne se déplacent pas suffisamment et cela n'aide pas à résoudre les problèmes informatiques constants dus au serveur défaillant.

Le Directeur indique que les infrastructures sont vieillissantes. Les difficultés sont connues mais nécessitent parfois de grosses interventions. A titre d'exemple, la connexion Internet proposait un débit inadapté à son arrivée, il y a 2 ans. Cela a été résolu mais a demandé deux mois de négociations avec le fournisseur. D'autre part, un nouveau serveur a été installé à la rentrée dernière. Il s'avère que cette dernière installation provoque des conflits dans la gestion des profils des utilisateurs et génère des ralentissements conséquents. Après discussion avec les informaticiens, il apparaît qu'il faudrait refaire une installation complète et paramétrer le serveur à nouveau. Ce travail est long et complexe pour les services informatiques du lycée très sollicités depuis la rentrée.

Les représentants des parents insistent sur l'importance de pouvoir compter au plus vite sur des outils informatiques performants, aussi bien pour les enseignants que pour les enfants, et ils encouragent la direction à trouver la meilleure solution possible dans les circonstances actuelles.

La Direction de l'établissement va étudier les différentes possibilités pour répondre à ce problème.

Parents d'élèves

Le directeur insiste sur l'importance de centraliser les questions diverses pour les réunions à venir. Beaucoup de questions redondantes concernaient le projet immobilier. Il en a fait une synthèse.

3. La date du début des travaux de l'école de Munner est déjà officielle? Si oui, quand est-ce que les travaux vont démarrer ?

4. Quelle est l'estimation de la durée des travaux?

5. Quelle est la logistique prévue pour les enfants pendant ces travaux?

Le projet immobilier de Munner sera présenté en Conseil d'Établissement du jeudi 12 novembre. Le LFB prévoit une présentation pour tous les parents et les enseignants avant fin novembre, en salle Dravet. Les travaux commenceront en juillet 2016.

L'équipe pédagogique regrette de n'avoir pas été consultée pour la réalisation du projet. L'équipe de Direction rappelle que cette consultation a bien eu lieu, il y a plusieurs années afin de rédiger un cahier des charges. Il y a huit ans, un « programmeur » s'est entretenu sur le sujet avec le personnel de l'école maternelle. Ce travail a été le point d'appui des architectes pour réaliser le projet. D'autre part, une commission du LFB pour l'attribution du marché immobilier comprenait un représentant des parents et un représentant des enseignants. Les architectes qui ont été choisis sont particulièrement investis dans ce projet.

Ce projet a été supervisé par les services immobiliers de l'AEFE qui gèrent tous les projets de construction d'école du Réseau.

Les enseignants seront sollicités pour les aménagements des classes et le choix du mobilier scolaire.

6. Piqûres de petits insectes pendant l'heure de la sieste. Le sujet avait déjà été rapporté à la maîtresse et à Mme Elvire. Est-ce que le problème a été analysé et des mesures ont été prises?

Il y a eu un traitement anti-arachnides le 30/09 pour répondre à ce signalement. Il s'avère que ces piqûres ressemblent plus à des piqûres de moustiques. Il s'agit d'un phénomène saisonnier et difficilement contrôlable.

7. Des parents d'enfants allergiques proposent que l'école puisse fournir pour leurs enfants des fruits pour les goûts étant donné que c'est un aliment avec peu de risque d'allergies.

Plusieurs solutions sont proposées actuellement. Il y a 19 enfants avec des allergies ou des intolérances alimentaires dans l'école. Pour les fruits, il y a : les fruits secs, les fruits rouges, le kiwi et même le fructose de façon générale. Il n'est donc pas souhaitable d'organiser des collations avec des aliments fournis par les familles. Lorsque cela est nécessaire (allergies sévères), une collation « alternative » est organisée avec les familles. Cela se fait en concertation avec les enseignants et dans un cadre qui permette une conservation et une hygiène réglementaire.

D'autre part, il y a des pommes ou des jus de fruits disponibles en cuisine pour ces élèves. Serunion va voir la possibilité de proposer des yaourts sans lactose.

Une commission collation aura lieu en novembre pour poursuivre la réflexion sur ce sujet. Deux parents élus seront invités.

8. Plusieurs parents ont le sentiment que dans la cour d'école se produisent souvent des épisodes d'agression entre enfant. Que pouvons-nous faire pour que les enfants se sentent en sécurité?

Le Directeur souligne que les mots utilisés pour formuler la question sont déconcertants. Il n'a, à sa connaissance, pas de signalement concernant des agressions. Il confirme, cependant, que se produisent des incidents entre enfants. Certains enfants entrent à l'école à 2 ans 9 mois. Ils y découvrent la vie en collectivité (cas d'enfant qui n'ont pas été à la garderie). Certains ne peuvent pas encore bien communiquer et ont recours aux gestes pour traduire leurs frustrations. Cela arrive plus fréquemment en début d'année. Il n'y a pas plus d'incident que les années précédentes.

Ces événements sont traités systématiquement par l'équipe. Il a demandé que les parents soient informés soit par écrit, soit à l'oral dès qu'un enfant est impliqué dans un incident. Depuis le début de l'année, on compte 3 cas de morsures signalés, et quelques griffures. Il s'agit des difficultés de la vie en collectivité pour des enfants qui ne maîtrisent pas la communication. Ces incidents ne sont pas pour autant acceptables. Les enseignants travaillent quotidiennement avec leur classe pour enseigner les règles de vie et les attendus de l'école.

Le Directeur craint que certains épisodes traités dans les réseaux sociaux des parents contribuent à créer une inquiétude au sein des familles. Cette communication peut être dangereuse et inutile, en créant un climat de méfiance entre l'école et les familles. Il souhaiterait que les parents s'inscrivent dans un partenariat avec l'école. Il propose d'aller voir directement l'enseignant voire la direction qui seront les mieux placés pour essayer de comprendre ce qui s'est passé pour aborder le sujet avec les parties affectées et engager un dialogue avec les parents. Lorsque cela est nécessaire, l'école met en place une équipe éducative pour les élèves qui rencontrent des difficultés pour leur socialisation. Il invite tout parent ayant des craintes concernant la gestion de la sécurité dans l'école à le rencontrer pour parler de leurs inquiétudes.

Fin de la séance : 20h20

Le Président,

Patrick Bonnefoy – Directeur

Le secrétaire de séance,

Cécile Caminade – Enseignante



La secrétaire adjointe,

Cristina Verduci – Parent d'élève élu